



16ème législature

Question N° : 14106	De M. Jérémie Patrier-Leitus (Horizons et apparentés - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > Enjeux mémoriels et patrimoniaux soulevés par le projet Normandy Memory	Analyse > Enjeux mémoriels et patrimoniaux soulevés par le projet Normandy Memory.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jérémie Patrier-Leitus appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur les enjeux mémoriels et patrimoniaux soulevés par le projet de spectacle immersif sur le Débarquement appelé « Normandy Memory ». Le projet Normandy Memory consiste en un spectacle immersif de quarante-cinq minutes, conçu sans dialogue pour les besoins d'un public international, destiné à retracer l'opération « Overlord ». Ce projet serait installé sur un territoire déjà très riche en musées et en sites mémoriels dédiés au Débarquement en Normandie. Or, contrairement à la récente rénovation du musée du Débarquement d'Arromanches, qui a été précédée d'un travail très important d'élaboration d'un projet scientifique et culturel et au Mémorial de Mont-Ormel, lieu du souvenir de la bataille de la poche de Falaise-Chambois, qui a repensé sa muséographie avec le concours d'historiens et de professionnels du patrimoine culturel, « Normandy Memory » a été conçu sans recourir à un conseil scientifique. Son comité d'éthique, créé à l'automne 2022, ne comprend pas d'historien, de philosophe ou de juriste. Des historiens ont d'ailleurs exprimé des doutes sur le projet, notamment Jean-Pierre Azema, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, ou Christophe Prochasson ou encore Olivier Wiewiorka. Au-delà de l'aspect mémoriel, Normandy Memory est un projet qui pourrait éventuellement détourner une partie du public familial et des touristes du mémorial et des autres musées et sites mémoriels associés au Débarquement. Enfin, certains observateurs craignent que l'aboutissement de ce projet ne soit susceptible de menacer la candidature à l'UNESCO du site « Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 » portée par le conseil régional et retenue en 2018 par le Comité des biens français. En effet, les représentants du mouvement d'opposition à Normandy Memory craignent que l'installation de dispositif « de grand spectacle » ne porte atteinte à l'image de cet ensemble cohérent sur le plan mémoriel et patrimonial, constitué de vestiges, de cimetières militaires et de monuments commémoratifs. M. le député demande donc à Mme la ministre de lui indiquer si elle a pris position concernant l'opportunité, en termes patrimonial, mémoriel et culturel, d'installer un tel projet à proximité d'un site en attente de classement UNESCO et sur un territoire disposant déjà d'une offre patrimoniale et touristique de très haute qualité, fruit d'années d'attention, de concertation et d'efforts de la part des spécialistes et des élus locaux.